

Des règles vertes assouplies pour les entreprises

La Commission européenne propose de revoir certaines législations environnementales

BRUXELLES - bureau européen

Depuis un an qu'elle a commencé son second mandat à la tête de la Commission européenne, Ursula von der Leyen a dépensé beaucoup d'énergie à proposer des mesures de simplification de la législation communautaire. Sous pression de la droite et de l'extrême droite, du patronat, de Berlin, de Rome, de Varsovie ou de Paris, mais aussi, parfois, des Etats-Unis et d'autres pays tiers, elle a même dû reprendre des textes qu'elle avait pourtant fait adopter avant sa reconduction, entre 2019 et 2024.

Mercredi 10 décembre, l'exécutif communautaire a présenté un huitième paquet législatif – dit « omnibus » – censé faciliter la vie des entreprises. Après s'être attaché à réduire leurs obligations de reporting, à alléger leurs contraintes liées aux textes sur le numérique, l'agriculture ou la chimie, mais aussi à lever les obstacles bureaucratiques que peuvent rencontrer les industriels de la défense, Bruxelles s'attaque désormais aux réglementations environnementales. Avec, à la clé, affirme la Commission, 1 milliard d'euros d'économies par an pour les entreprises.

Au cœur de cet « omnibus », un nouveau règlement, horizontal, sur l'accélération des évaluations environnementales, qui doit permettre de faciliter la délivrance de permis de construction ou d'exploitation. Il prévoit des guichets uniques dans chaque Etat membre et le regroupement de toutes les évaluations nécessaires (eau, biodiversité...), tout en limitant les délais. La Commission défend

aussi le principe d'un régime accéléré pour les projets stratégiques, par exemple quand il s'agit d'accéder à des matières premières critiques ou de construire des infrastructures numériques.

Elle propose par ailleurs d'amender six textes déjà en vigueur, comme la directive sur les émissions industrielles, le règlement sur les transferts de déchets, ou encore la réglementation sur les batteries. Très concrètement, les éleveurs, mais aussi les producteurs de vélos électriques ou encore les transporteurs de déchets entre l'Union européenne (UE) et la Suisse seront soumis à moins de contraintes. Par exemple, les producteurs de volailles ne sont plus soumis à la directive sur les émissions industrielles, qui vise à réduire la pollution de l'air, de l'eau et des sols.

Des appels à faire plus

Alors que les ONG et la gauche du Parlement européen reprochent à la Commission de déréguler, au nom de la simplification, Bruxelles a pris soin, cette fois, de limiter le nombre de législations qui devront être revues et qui, dès lors qu'elles doivent être soumises à l'examen du Parlement européen et des Etats membres, courent le risque d'être modifiées au-delà de ses intentions.

« Sur quelque 70 textes environnementaux en vigueur, moins de 10 % seront modifiés », précise un haut fonctionnaire européen. Malgré des appels à faire plus, la Commission a décidé, pour l'instant, de ne pas toucher au règlement sur la restauration de la nature, qui avait donné lieu à des batailles politiques mémorables au Parlement européen. Elle a



La vice-présidente exécutive de la Commission européenne, Teresa Ribera, et les commissaires européens Valdis Dombrovskis et Jessika Roswall, lors d'une conférence de presse, à Bruxelles, le 10 décembre. JENNIFER JACQUEMART/EC

aussi choisi d'épargner les directives oiseaux et habitats, la directive-cadre sur l'eau ou encore le traitement des eaux urbaines.

Reste à savoir si les colégislateurs s'en satisferont, alors que, face au décrochage économique de l'UE par rapport aux Etats-Unis et à la Chine, ils ont fait de la compétitivité leur priorité. A la table des Vingt-Sept aussi, il est arrivé, par exemple sur le règlement anti-déforestation, que les Etats membres aillent plus loin que ce que prévoyait la Commission. Au Parlement européen, le Parti populaire européen (PPE) s'est déjà allié à l'extrême droite pour réduire encore la portée des directives sur le devoir de vigilance ou les obligations de reporting extrafinancier des grandes entreprises.

« La directive nitrates doit être révisée au début de l'année prochaine, tout comme la directive-cadre sur l'eau plus tard en 2026 », assure l'eurodéputé chrétien-démocrate allemand Peter Liese. Une manière de dire que le PPE attend plus, même s'il salue la proposition de mercredi.

« Nous devons être beaucoup plus sérieux » sur la manière dont la Commission gère la simplification, a de son côté averti, le 4 décembre, la vice-présidente exécutive de la Commission, Teresa

Ribera. Elle a, ce même jour, appelé à éviter « une approche à la Trump » et regretté le « spectacle politique terrible » qu'ont pu offrir les débats à Strasbourg.

Consultations déséquilibrées

Ursula von der Leyen sait qu'elle doit faire attention à ménager les sociaux-démocrates (S&D) et les Verts au Parlement européen, qui pourraient ne plus soutenir son action au côté du PPE et des libéraux de Renew Europe, et ainsi la laisser sans majorité pro-européenne. La gauche de l'Hémicycle est très sensible au sujet des « omnibus », qu'elle voit comme un moyen de revenir sur les acquis du pacte vert européen, cet ensemble de législations censé emmener les Vingt-Sept vers la neutralité carbone d'ici à 2050.

« Jusqu'ici, il y a eu une dynamique qui a vu un « omnibus » présenté tous les quinze jours. Ils poussent comme des champignons », a affirmé au site Politico, le 10 décembre, Iratxe Garcia Pérez, la présidente du groupe S&D au Parlement. D'autres sont d'ores et déjà prévus, comme celui sur la sécurité alimentaire, qui doit être présenté le 16 décembre et s'attaquera au sujet des pesticides.

Pour l'heure, seul le premier « omnibus », sur le devoir de

La Commission a décidé, pour l'instant, de ne pas toucher au règlement sur la restauration de la nature

vigilance et les obligations de reporting environnemental et social des entreprises, a terminé (ou presque) son parcours législatif. Mardi 9 décembre au petit matin, les eurodéputés et les Etats membres se sont entendus sur un compromis qui restreint le champ d'application des deux textes.

Au-delà des psychodrames que ces textes ont occasionnés au Parlement européen, la manière dont ils ont été préparés par la Commission a également été vivement critiquée par la médiatrice de l'UE, Teresa Anjinho, dont les avis ne sont pas contraignants. Saisie par des ONG, celle-ci a jugé, le 27 novembre, que la Commission a travaillé trop vite. Pointant du doigt des consultations déséquilibrées au profit des industriels et des études d'impact insuffisantes, elle lui reproche

« lacunes procédurales » et « mauvaise administration ».

In fine, seules les entreprises de plus de 5 000 salariés et affichant un chiffre d'affaires de plus de 1,5 milliard d'euros devront vérifier que leur chaîne de valeur ne porte pas atteinte aux droits humains et à l'environnement. Et ce, à compter de 2029. L'obligation de reporting non financier, pour sa part, concernera, dès 2027, les entreprises de plus de 1 000 salariés dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 450 millions d'euros. Les sanctions financières ont finalement été rétablies dans la dernière ligne droite.

Surtout, se félicite l'eurodéputé (Renew Europe) Pascal Canfin, « ces législations s'appliqueront aux entreprises américaines et chinoises. Nous n'avons pas fait de concession à Donald Trump », qui, dans l'accord commercial qu'il a signé avec l'UE cet été, spécifiait que les groupes américains devaient en être exonérés. « Le pouvoir de Bruxelles de régler les activités d'une entreprise américaine partout dans le monde demeure, et c'est totalement inacceptable », a commenté un porte-parole d'ExxonMobil. Reste à voir quelle sera la réaction de la Maison Blanche. ■

VIRGINIE MALINGRE

Les maladies d'origine alimentaire progressent en Europe

Un rapport indique que le nombre d'infections dans l'Union européenne et au Royaume-Uni a crû de 19,7 % entre 2024 et 2023

Escherichia coli (E.coli), Campylobacter, Salmonella, Listeria... Ces bactéries qui peuvent se trouver dans la chaîne alimentaire continuent de provoquer chaque année des infections entraînant fièvre, vomissements, diarrhées, déshydratation, et, dans certains cas, de graves complications.

Si pour la récente épidémie de gastro-entérite qui a touché plusieurs centaines d'élèves, de parents et de personnels du collège Jules-Verne au Soler, dans les Pyrénées-Orientales, la piste jugée la plus plausible par les autorités est celle d'une infection virale, d'autres cas de contaminations groupées suscitent régulièrement l'inquiétude. C'était notamment le cas à Saint-Quentin (Aisne), en juin, où une trentaine de personnes avaient été contaminées à *E.coli* après avoir consommé de la viande, dont une fillette de 12 ans qui en est morte.

Des foyers d'une telle gravité restent rares, mais un rapport publié mardi 9 décembre par l'Autorité européenne de sécu-

rité des aliments (EFSA) et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) indique que les cas recensés d'infection d'origine alimentaire sont en hausse au niveau européen. En 2024, le nombre de cas humains identifiés – un peu plus de 62 000 dans les vingt-sept pays de l'Union européenne ainsi qu'au Royaume-Uni, qui participe au même réseau de surveillance – a progressé de 19,7 % par rapport à 2023. Les hospitalisations – plus de 3 300 – sont elles en hausse de 15,2 %. Le nombre de décès – 53 en 2024 – a en revanche reculé de 18,5 %.

Différences de méthodologie

L'EFSA et l'ECDC avancent plusieurs hypothèses pour expliquer ces tendances : le vieillissement de la population européenne, avec un accroissement du nombre d'individus ayant des systèmes immunitaires affaiblis ; la hausse des aliments prêts à consommer ; et des pratiques inadéquates de manipulation et de stockage des aliments. Les

La surveillance sanitaire des aliments s'appuie en grande partie sur les autocontrôles des producteurs et des industriels

deux instances soulignent également qu'une plus grande surveillance et des différences de méthodologie d'un Etat membre à un autre peuvent expliquer en partie les variations observées. « Même une légère amélioration de la détection par rapport aux années précédentes peut se traduire par une hausse générale du nombre de cas et de foyers recensés aux niveaux national et européen », écrivent les auteurs de l'EFSA et de l'ECDC.

Les experts insistent sur le fait que ce rapport annuel a pour objectif principal de rassembler et de

compiler les données disponibles sur les zoonoses dans les Etats membres et au niveau européen, et qu'une analyse plus approfondie des causes requerrait une évaluation scientifique distincte.

Une majorité des infections enregistrées en Europe sont provoquées par les bactéries des genres *Campylobacter* et *Salmonella*, avec une incidence respective de 55,3 cas pour 100 000 personnes et 18,6 cas pour 100 000. Ces infections trouvent en majorité leur source dans la viande et les œufs. L'EFSA et l'ECDC enregistrent d'ailleurs une hausse « significative » depuis dix ans du nombre de poulets reproducteurs et de troupeaux de dindes testés positifs à la salmonelle.

« Un nombre important de pays n'ont pas atteint tous les objectifs de réduction de la salmonelle dans la volaille », souligne ainsi Frank Verdonck, chef de l'unité Dangers biologiques de l'EFSA. Seuls 14 Etats membres ont atteint une conformité totale », impliquant notamment de ne pas dépasser 1 % à 2 % de troupeaux

positifs selon les types de volailles – la France, elle, n'avait pas respecté ces critères en 2024.

La *Listeria* entraîne de son côté des contaminations plus rares (moins de 0,7 cas pour 100 000 personnes), mais potentiellement plus graves. Selon les données européennes de 2024, sept personnes sur dix infectées par la listériose ont dû être hospitalisées, et une sur douze en est décédée.

Système trop en réaction

Les toxi-infections d'origine alimentaire doivent faire l'objet d'une déclaration systématique des médecins, et des enquêtes être déclenchées lorsque des cas groupés sont identifiés, mais une partie des infections, lorsqu'elles sont passagères, ne font pas l'objet de consultations et passent sous les radars.

Les associations de défense des consommateurs dénoncent régulièrement un système de contrôle trop en réaction, et qui ne permet pas de prévenir suffisamment les risques. La surveillance sanitaire des aliments s'appuie

en effet en grande partie sur les autocontrôles des producteurs et des industriels.

Pour réduire le risque d'infection, l'agence réglementaire européenne rappelle également les règles d'hygiène à respecter en cuisine : maintenir la température du réfrigérateur à 5 °C ou moins ; séparer les aliments cuits des aliments crus ; se laver les mains, laver les coupeaux et les surfaces après toute manipulation de produits crus ; cuire les aliments à cœur.

Au niveau mondial, les maladies d'origine alimentaire restent un fardeau sanitaire, particulièrement pour les pays à faibles revenus. Selon l'Organisation mondiale de la santé, environ une personne sur dix dans le monde tombe malade chaque année après avoir consommé des aliments contaminés, et environ 420 000 en décèdent. Les enfants de moins de 5 ans sont particulièrement vulnérables, avec 125 000 décès chaque année. ■

MATHILDE GÉRARD